

COARRAZE
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2017

Nombre de conseillers en exercice : 19
Votants : 18

Le dix octobre deux mille dix sept, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Coarraze s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de **Monsieur Jean SAINT-JOSSE, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 octobre 2017

Présents : Jean SOUVERBIELLE, Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT, Alain GARCES, Christine MEUNIER, Sylvie GARCIA Adjoints, Jean-Pierre CAZE, Céline CAZALA, Josie IRIBARNE-POMMIES, Maryline REQUIER, Jean LATAPIE, Guillaume RYCKBOSCH, Thierry PENOUILH, Michel LUCANTE, Marie-Agnès MENOURET-ULTRA

Secrétaire de séance : Christine MEUNIER

Absents excusés :

Isabelle MARTINEZ a donné procuration à Jean SAINT-JOSSE

Viviane POLA a donné procuration à Sylvie GARCIA

Laurent GABEN a donné procuration à Alain GARCES

Catherine VIGNEAUX

Approbation du PV de la séance précédente

Le procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

Marie-Agnès MENOURET-ULTRA fait néanmoins remarquer que, concernant les cessions immobilières, il n'est pas précisé à qui incombent les frais d'acte. Le maire confirme que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal

Le Maire rend compte au conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation.

Droit de préemption :

La commune n'a pas exercé son droit de préemption concernant les dossiers suivants :

- D.I.A. présentée le 21/06/17 par la SELARL CARRAZE BIROU-BARDE, notaires à Coarraze (64) concernant l'immeuble cadastré AC n°7 mis en vente par M. René LAFON, 25 rue J. Duhourcau.
- D.I.A. présentée le 29/06/17 par la SELARL CARRAZE BIROU-BARDE, notaires à Coarraze (64) concernant l'immeuble cadastré D n°903 mis en vente par les cts LACAU, lotissement Loubère.
- D.I.A. présentée le 29/06/17 par la SELARL CARRAZE BIROU-BARDE, notaires à Coarraze (64) concernant l'immeuble cadastré A n°280 mis en vente par M. et Mme GAICH, rue de Bénéjacq.
- D.I.A. présentée le 28/06/17 par la SELARL CARRAZE BIROU-BARDE, notaires à Coarraze (64) concernant l'immeuble cadastré AA n°44 et 45 mis en vente par M. Alain MIRAMON, 8 rue Pierre Brossolette.
- D.I.A. présentée le 13/06/17 par la SELARL CARRAZE BIROU-BARDE, notaires à Coarraze (64) concernant l'immeuble cadastré AD n°58 et 59 mis en vente par M. Pierre MALAGANNE, 27 avenue de la gare.
- D.I.A. présentée le 07/07/17 par la SELARL CARRAZE BIROU-BARDE, notaires à Coarraze (64) concernant l'immeuble cadastré A n°398 mis en vente par Mme Geneviève MINVIELLE-LARROUSSE, place Henri IV.

- D.I.A. présentée le 07/07/17 par la SCP REUTIN et MARTY, notaires à Pau (64) concernant l'immeuble cadastré A n°185 mis en vente par Mme Ghislaine BERARD, n°15 avenue de la gare.
- D.I.A. présentée le 18/07/17 par la SELARL CARRAZE BIROU-BARDE, notaires à Coarraze (64) concernant l'immeuble cadastré D n°906 mis en vente par les cts LACAU, lotissement Loubère.
- D.I.A. présentée le 18/07/17 par la SELARL CARRAZE BIROU-BARDE, notaires à Coarraze (64) concernant l'immeuble cadastré AD n°27 mis en vente par Mme Juliette BACABARA, rue de la Montjoie.
- D.I.A. présentée le 18/07/17 par la SELARL CARRAZE BIROU-BARDE, notaires à Coarraze (64) concernant l'immeuble cadastré AA n°164 mis en vente par M. Georges PEDEFER, avenue de la gare.
- D.I.A. présentée le 04/08/17 par la SELARL CARRAZE BIROU-BARDE, notaires à Coarraze (64) concernant l'immeuble cadastré A n°2331 mis en vente par la SCI CJM (M. Carneiro), ZA Pous.
- D.I.A. présentée le 04/09/17 par la SELARL CARRAZE BIROU-BARDE, notaires à Coarraze (64) concernant l'immeuble cadastré A n°2200 mis en vente par M. et Mme LAZZARATO, chemin Darré Loustau
- D.I.A. présentée le 14/09/17 par la SELARL CARRAZE BIROU-BARDE, notaires à Coarraze (64) concernant l'immeuble cadastré A n°1669 mis en vente par M. et Mme VERGNAUD, n°5 rue de la Résistance.
- D.I.A. présentée le 26/09/17 par Me Raphaël TACHOT, notaire à Pontacq (64) concernant l'immeuble cadastré A n°516 mis en vente par Mme GIESZ Andrée, n°12 rue Jean Jaurès.

Informations

- La commune a été informée le 2 octobre par le TGI de Pau que les auteurs du vol du camion des services techniques, intervenu le 15 août 2016, ont été identifiés. La commune va donc se constituer partie civile pour demander le dédommagement du préjudice subi.
- Une réunion ouverte à l'ensemble des membres du conseil municipal aura lieu mardi 17 octobre à 18h avec le syndicat mixte du bassin du Gave concernant le résultat de l'étude hydraulique réalisée sur le quartier de la Fontaine du Salut.

Convention pour la mission « Travaux de réhabilitation de la décharge »

Par délibération du 21 mars 2017, la commune de Coarraze a décidé de lancer les travaux pour réhabiliter la décharge située en bordure du Gave

Après un long travail de collaboration entre la CCPN, la commune de Coarraze, les services de l'Etat et les différents financeurs, le scénario retenu est celui d'un confinement des déchets avec protection des berges en enrochements.

Le Maire rappelle le coût prévisionnel et le financement du projet

- coût prévisionnel :
 - o Réhabilitation 606 000€
 - o Protection des berges 174 000 €
 - o Total 780 000 € HT
- Financement :
 - o Etat (catastrophes naturelles) : 139 200 €
 - o Département (contrat de territoire) : 45 000 €
 - o Région : 34 800 €
 - o ADEME : 405 000 €

- Autofinancement Commune 156 000 €
- Total 780 000 €

Il s'agit à présent de confier par convention à la CCPN la maîtrise d'ouvrage déléguée de cette opération

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE le maire à signer avec le Président de la CCPN la convention pour la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux de réhabilitation de la décharge.

- PRECISE que la part de la commune sera financée par un emprunt qui sera réalisé en temps utile après consultation.

Adhésion de la commune de Labatmale à la CCPN

La commune de Labatmale appartient depuis le 1^{er} janvier 2017 à la Communauté de Communes du Nord-Est Béarn en application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale malgré qu'elle se soit prononcée à plusieurs reprises pour un rattachement à la Communauté de Communes du Pays de Nay (délibérations des 29 septembre 2015, 29 avril 2016 et 5 novembre 2016)

Le conseil municipal de la commune de Labatmale a pris une nouvelle délibération le 11 juillet 2017 demandant la mise en œuvre de la procédure dérogatoire d'adhésion fixé par l'article L5214-26 du CGCT.

Lors de sa séance du 25 septembre 2017, le Conseil communautaire a approuvé la demande d'adhésion de la commune de Labatmale.

Après en avoir débattu, le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable à l'adhésion de la commune de Labatmale à la Communauté de communes du Pays de Nay.

Créations et suppressions d'emplois dans le cadre d'avancements de grade. Evolution du tableau des effectifs

Afin de pouvoir procéder aux nominations par voie d'avancement de grade, le conseil, à l'unanimité, décide de créations et suppressions d'emploi à compter du 1^{er} novembre 2017 :

Filière administrative :

Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et suppression d'un emploi d'adjoint administratif

Filière technique

Création de 2 emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} cl et d'un emploi d'adjoint technique

Filière sanitaire et sociale

Création d'un emploi d'ATSEM principal de 1^{ère} classe et suppression d'un emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe

Filière animation

Création de 2 emplois d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe et suppression de 2 emplois d'adjoints d'animation.

Le tableau des effectifs est actualisé. Le Comité Technique Paritaire a été saisi pour avis le 22 septembre 2017.

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	dont temps non- complet
<u>Filière administrative</u>				
Attaché principal	A	1	1	
Adjoint administratif principal 1 ^{er} cl	C	1	1	
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} cl	C	1	1	
<u>Filière technique</u>				
<u>Voirie</u>				
Technicien principal de 1 ^{er} cl	B	1	1	
Adjoint technique principal de 1 ^{er} cl	C	2	2	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} cl		1	1	
Adjoint technique	C	1	1	
<u>Entretien locaux et cuisine</u>				
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} cl	C	4	4	2
Adjoint technique	C	2	2	
<u>Filière animation</u>				
Animateur	B	1	1	
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} cl	C	4	4	4
Adjoint d'animation	C	4	4	3
<u>Filière sanitaire et sociale</u>				
ATSEM principal 1 ^{er} cl	C	1	1	
ATSEM principal 2 ^{ème} cl		1	1	
<u>Filière culturelle</u>				
Adjoint du patrimoine	C	1	1	1
TOTAL		26	26	10

Décision Modificative de Crédits n°1-2017

Le conseil adopte à l'unanimité la décision suivante :

INVESTISSEMENT		Recettes	
	Dépenses		Virement de la section
2312 (23)- 355	Agencements et aménagements <i>Espaces verts (lotiss. de l'Estibette)</i>	-5101	O21 d'investissement
	-5101		-5101
FONCTIONNEMENT			
	Dépenses		Recettes
O23	Virement à la section d'investissement	-5101	7482 Compens. perte taxe ad. Dr. (74) Mutation
6068 (O11)	Autres matières et fournitures <i>Espaces verts</i>	5101	7788 (77) Produits exceptionnels divers <i>remboursement assurance</i>
615221 (O11)	Bâtiments publics	5746	
673 (67)	Titres annulés (sur exercice antérieur)	3022	
	8768		8768
	Total Dépenses	3667	total Recettes
			3667

Baux de location appartements communaux

Le maire informe le conseil que l'appartement de type T2 situé n°6 rue Jean Jaurès au RDC a été donné en location à M. Romain AGOUDJIL à compter du 1^{er} septembre 2017. Compte tenu des travaux de rénovation effectués dans cet appartement, le maire propose d'augmenter le loyer de 244,01 € à 300 € par mois.

Il propose également d'augmenter le loyer de l'appartement T2 situé n°7 rue Jean Jaurès au 1^{er} étage (au-dessus de l'ONF) de 290,79 à 350 € par mois. Cet appartement est actuellement libre.

Le conseil, à l'unanimité :

- autorise le maire à signer avec M. Romain AGOUDJIL un bail pour la location de l'appartement T2 n°6 rue Jean Jaurès RDC à compter du 1^{er} septembre 2017 pour un montant mensuel de 300 €
- fixe à 350 € le loyer mensuel de l'appartement T2 situé n°7 rue Jean Jaurès au 1^{er} étage (au-dessus de l'ONF)

Cession de parcelle chemin des Serres

M. Hervé FERIGO doit acheter à M. FOURRE un terrain à bâtir chemin des Serres. Dans le cadre de cette opération, il souhaite acquérir auprès de la commune un délaissé de 143 m² en bordure de la voie communale. Cette opération permettrait d'avoir un alignement plus cohérent.

M. Hervé FERIGO propose d'acquérir le terrain de 143 m² au prix de 2516,80 € (17,6 € /m²).

A. GARCES propose d'établir un acte en la forme administrative.

Le service du Domaine a estimé à 2500 € la valeur de ce bien (avis du 28 septembre 2017)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la cession à M. Hervé FERIGO d'un terrain de 144 m² moyennant le prix de 2516,80 €
- Précise que les frais de géomètre seront à la charge de M. Hervé FERIGO
- Autorise le Maire à établir un acte en la forme administrative pour cette transaction.
- Désigne M Alain GARCES, adjoint, pour représenter la commune et signer l'acte.

Motion de soutien à la fédération de pêche

Le conseil municipal de Coarraze, à l'unanimité :

-considère que la démarche visant à l'arrêt des filets dérivants sur l'Adour est un enjeu majeur pour :

- La protection des poissons migrateurs
- Le développement d'une économie orientée sur la pêche de loisir

-Apporte ainsi son soutien à la Fédération départementale de pêche et aux AAPPMA pour œuvrer dans ce sens

Compte-rendu de la commission Enfance –Affaires scolaires

La commission s'est réunie le 24 août et les 13 et 19 septembre 2017.

- Suite à un incident qui s'est produit à l'école maternelle impliquant la responsabilité du directeur et d'un agent communal, le conseil est informé qu'une ATSEM a reçu une sanction disciplinaire du 1^{er} groupe c'est-à-dire un avertissement
- Une réorganisation a eu lieu à la Maison de l'Enfance à compter du 1^{er} septembre : les fonctions de direction sont désormais assurées par Béatrice CELY. Après avis de la Commission Administrative Paritaire départementale, M. Raphaël CAZENAVE a fait l'objet d'une mutation interne pour être affecté sur un emploi d'animateur.
- Pour la rentrée scolaire 2017-2018, les effectifs à l'école sont stables soit 152 inscrits et les 8 classes sont maintenues
- Les TAP ont été maintenus. Le comité de pilotage aura lieu dans le courant du trimestre et l'avis des parents sur l'organisation du temps scolaire sera également sollicité. Ensuite il sera décidé de revenir ou non à la semaine de 4 jours pour la rentrée 2018-2019.

Désignation d'un délégué au CCAS

Le conseil municipal à l'unanimité désigne Jean-Pierre CAZE comme membre du CCAS en remplacement d'Alain LASSERRE

Assurance mutuelle santé

Le 20 juin 2017, le CCAS a reçu 2 courtiers spécialisés en assurance santé. Le Maire propose que ces 2 organismes assurent des permanences à la mairie pour renseigner les personnes et leur établir une proposition de mutuelle la plus avantageuse selon leur situation.

M. LUCANTE pense que l'objectif est d'avoir des propositions de contrat-groupe qui permettraient d'obtenir des tarifs optimaux.

Une consultation sera effectuée auprès de la population afin d'établir le nombre de personnes intéressées. Une réunion d'information sera ensuite organisée.

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	OBSERVATIONS
SAINT-JOSSE	Jean	Maire		
SOUVERBIELLE	Jean	Adjoint		
GARCES	Alain	Adjoint		
BASSE-CATHALINAT	Jean-Pierre	Adjoint		
GARCIA	Sylvie	Adjointe		
MEUNIER	Christine	Adjointe		
LASSERRE	Alain	Conseiller		
LATAPIE	Jean	Conseiller		
CAZE	Jean-Pierre	Conseiller		
IRIBARNE POMMIES	Josie	Conseillère		
POLA	Viviane	Conseillère		
MARTINEZ	Isabelle	Conseillère		
GABEN	Laurent	Conseiller		
CAZALA	Céline	Conseillère		
RYCKBOSCH	Guillaume	Conseiller		
LUCANTE	Michel	Conseiller		
VIGNEAUX	Catherine	Conseillère		
MENORET ULTRA	Marie-Agnès	Conseillère		
PENOUILH	Thierry	Conseiller		